



Compte-rendu du Conseil Municipal



du 31 octobre 2022

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, DECLERCQ Frantz, FEVRE Mélanie, PHILIPPE Anne-Claude, D'HOUTAUD Marie-Line, HAMMERER Aude, Jean-Michel COLIN et D'HOUTAUD Sandra.

Secrétaire de séance : Michel CLAUDE

Travaux de sécurisation aux abords de l'école – Demande de DETR 2023 et Amendes de police

Une réunion s'est tenue le 15/10/2022 avec les membres de la commission communale et du comité consultatif pour proposer au Conseil de la signalisation et de l'éclairage renforcé sur le périmètre immédiat de l'école afin de sécuriser la traversée des enfants face aux 16 000 véhicules/jour empruntant l'oval-point du secteur.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurisation aux abords de l'école, pour un coût estimatif de 23 725.73€ HT (signalisation 17 248,03 HT + luminaire renforcé sur 3 mâts 4 107,18€ HT).

Ce projet est éligible à :

- une aide de l'état, au titre de la DETR - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux–voirie communale et aménagements du village–taux d'intervention 25 %.

FLASH HOUTAUD



- au titre des amendes de police (en précisant que le produit des amendes de police est géré par le Département) – taux d'intervention 30 % dans la mesure les aménagements seront réalisés dans un rayon de 150 m autour des écoles (dans les autres cas, le taux de subvention est de 25 %).

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école, pour un coût estimé à 23 725.73€ HT.
- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR selon les modalités suivantes : 23 725.73€ HT X 25% soit une aide attendue 5 931.43 €
- sollicite l'aide au titre des amendes de police selon les modalités suivantes : 23 725.73€ HT X 30% soit aide attendue 7 117,72€
- approuve le plan de financement comme suit :
 - 1 - Aide de l'État au titre de la DETR : 23 725.73€ HT X 25% soit une aide attendue 5 931.43 €
 - 2 - Aide de l'Etat au titre des amendes de police (produit des amendes de police géré par le Département) : 23 725.73€ HT X 30% soit une aide attendue 7 117.72 €
 - 3 – autofinancement : 10 676.58 €

↳ TOTAL : 23 725.73€ ↵

Subvention coopérative scolaire – Participation selon effectif scolaire

Cette subvention participe à l'achat des fournitures scolaires ou petits équipements des élèves, au même titre que la participation volontaire des familles en début d'année.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide l'attribution d'une



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr

subvention de 1 057€ (151 élèves x 7€) à la coopérative scolaire.

Noël 2022 - Subvention coopérative scolaire

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'octroyer, comme tous les ans, une subvention à la coopérative scolaire pour le Noël des enfants.

Il est proposé de reconduire le montant de 9 € par élève pour 2022 utilisé sous forme d'un spectacle ou d'un livre.

Le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour le Noël des enfants d'un montant de 1 359€ (151 élèves x 9€).

Recensement de la population 2023 – Recrutement de 2 agents recenseurs et Indemnisation

Le Maire expose au Conseil Municipal que se réalisera le recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023.

Il y a lieu de soumettre au Conseil Municipal le recrutement d'agents recenseurs, étant entendu :

- Que les agents recenseurs ne peuvent en aucun cas exercer des fonctions électives,
- Qu'un agent recenseur peut avoir jusqu'à 290 logements à recenser (avec au moins 50 % de réponse internet),
- Que lesdits agents seront nommés par arrêté municipal.

Il convient de fixer leurs rémunérations.

L'Etat verse une dotation forfaitaire de recensement à la commune d'un montant de 2 055 €

La collectivité fixe librement la rémunération.

Le protocole de l'enquête ayant évolué, par des réponses internet, afin d'alléger la charge de travail des agents recenseurs. Le nouveau mode de calcul pourrait se faire sur un seul critère : Le nombre d'habitants ou le nombre de logements recensés.

En conséquence, le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de recruter, en qualité de vacataires, deux agents recenseurs pour le recensement 2023, durant la période du 3 janvier 2023 au 18 février 2023, pour effectuer les missions définies par les décrets et arrêtés relatifs au recensement de la population.

- Dit que la nomination relève d'un arrêté du Maire.
- Précise que la rémunération s'effectuera sur la base de 5€/logement recenser.

La simulation estime 510 logements à recenser avec un reste à charge pour la commune de l'ordre de 495€. C'est la réalité des chiffres qui sera appliquée.

Adhésion au contrat groupé d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge en cas d'absence prolongée d'un agent, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2022.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :
 - ♦ Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux : 6,88% sur la masse salariale avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
 - ♦ Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : taux : 1,50 % sur la masse salariale avec une franchise en maladie ordinaire de 3 jours par arrêt.

Eclairage Public – Abaissement, extinction partielle ou totale

Le Maire présente au Conseil Municipal la réflexion engagée par les commissions et comités consultatifs "Environnement, espaces naturels" et "Voirie, sécurité" pour ce qui concerne la maîtrise des dépenses d'énergie et la préservation de la biodiversité.



Cette réflexion a été évoquée lors de la séance du 26/09/2022.

L'éclairage public peut faire l'objet de plusieurs adaptations :

- soit abaissement de l'intensité,
- Soit extension partielle (complexité technique puisque plusieurs secteurs se trouvent dans une même armoire),
- Soit extinction totale.

Il est donc proposé à l'assemblée de se prononcer sur le dispositif à mettre en œuvre afin de maîtriser les dépenses d'éclairage public.

Une simulation de coût de fonctionnement est présentée avant et après augmentation des tarifs de l'énergie.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder à la réduction des dépenses d'éclairage public en procédant à l'abaissement de l'intensité de minimum 70% entre 23h00 et 6h00 dans tout village.
- Décide d'engager le passage de sodium en Led dans la Grande rue et pour partie rue Champs Toine pour un coût estimé à 27 623€ HT pour 50 luminaires
- Décide de solliciter le SYDED et les certificats d'économie d'énergie pour soutenir cette opération.

Demande de subvention exceptionnelle FORTIN

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention reçue par mail le 03 octobre 2022.

M. Gabin PARISOT, Président de l'Association FORTIN, consécutivement au film « mémoire d'appelé » réalisé en 2021 par Thibaut GARCIA, souhaite engager un nouveau projet, toujours tourné sur le devoir de mémoire.

Ce projet consiste en la réalisation d'une série de 8 épisodes, mettant en relation la vision et le vécu sur un sujet donné (la guerre, la société, le travail, la santé, l'éducation, les loisirs, les grands-parents et les petits-enfants) de la génération des grands-parents jusqu'à la génération des années 2000.

L'association sollicite l'aide financière du conseil Municipal.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages décide l'octroi

d'une subvention exceptionnelle à l'association FORTIN d'un montant de 500€

Gabin et Thibaut ont bénéficié de mise à disposition de la salle associative de Houtaud pour le tournage du pilote et vont réaliser ce nouveau projet au Théâtre du Lavoir mis à leur disposition.

Convention entre la commune et la Truite Pontissalienne 2023 - 2025

Le Maire expose au Conseil Municipal que par convention du 10 novembre 2020, la commune a accordé à la société de pêche « la Truite Pontissalienne » le droit de pêche et de circulation sur les rives que la collectivité possède en bordure du Drugeon (sur une largeur d'un mètre).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une convention d'une durée de trois ans ; 2023, 2024 et 2025.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention entre la commune et l'association agréée de pêche « la Truite Pontissalienne ».
- Décide que la nouvelle convention est consentie pour une durée de trois ans –2023, 2024 et 2025– moyennant une redevance annuelle fixée pour 2022 à 234.40 € compte tenu de la faible quantité d'eau de nos rivières.
- Dit que cette redevance sera indexée chaque année suivant l'indice du coût des prix à la consommation, valeur janvier de l'année considérée.

Bail de chasse commune/ACCA 2023-2025

Le Maire expose au Conseil Municipal le bail de chasse du 23 novembre 2020 entre la commune de HOUTAUD et l'ACCA du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Le bail de chasse est un bail rural ; il ne relève pas du statut du fermage mais des règles relatives au contrat de louage de choses prévues par l'article 1709 du Code Civil.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement du bail à titre gratuit, étant entendu qu'une convention, en date du 1^{er} août 2019 autorise l'ACCA à gérer l'étang situé sur une partie de la parcelle ZH n°8.

Pour cette opération d'entretien et de restauration pérenne de l'étang, définie dans ladite convention, la



fédération de chasse se rapproche de l'Établissement Public d'Aménagement et de la Gestion des Eaux Haut-Doubs Haute-Loue (EPAGE).

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder à l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) le droit de chasse et de passage sur les parcelles communales à titre gratuit, pour une durée de trois ans.

Accueil périscolaire – Mise à disposition des locaux à l'association « Les FRANCAS »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion de l'accueil périscolaire est confiée à l'association « Les FRANCAS » à compter du 1^{er} janvier 2023.

Des locaux communaux doivent être mis à disposition de l'association. Il y a donc lieu qu'une convention soit signée en ce sens.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que cette mise à disposition fera l'objet d'un loyer : 3 000€ par an

Droit de préemption urbain – Lotissement Champ du soleil II

Suite à une erreur matérielle sur le permis de lotir délivré en 2018, il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération afin de renoncer à l'exercice du droit de préemption pour l'ensemble des lots soumis à la vente au lotissement « Le Champ du Soleil II », étant précisé que les terrains « Champ Brenin » sont exclus de toute vente (équipements communs), en application de l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Renonce à l'exercice du droit de préemption pour l'ensemble des lots du lotissement « Le Champ du Soleil II »
- Dit que la présente délibération est valable pendant 5 ans à compter du jour où elle est exécutoire.

Motion AMF – Finances Locales

Le Conseil Municipal de la commune exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

La commune de HOUTAUD soutient les positions de l'Association de Maires de France qui fait différentes propositions à l'Exécutif.

Concernant la crise énergétique, la commune de HOUTAUD soutient également les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus.

La délibération votée à l'unanimité sera transmise au Sous-Préfet et aux parlementaires du département, ainsi qu'à l'AMF.

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Réunion CCAS qui a déterminé les subventions octroyées aux associations locales (somme globale de 1 000€) et mise en place l'opération couture en faveur d'Octobre Rose.

50 coussins du cœur et 25 « Lovelybags » ont été confectionnés par une dizaine de couturières qui sont chaleureusement remerciées et qui seront associées à la prochaine remise officielle.

Réunions de la commission communication pour les établir les contenus du prochain site internet qui devrait être mise en ligne 1^{er} trimestre 2023.

Election des délégués de classe CM1-CM2 en situation réelle (urne, isoloir...) en salle de Conseil Municipal.

Réunion de rentrée Périscolaire / Parents / Mairie

Invitée, Mme le Maire a assisté à l'Assemblée Générale de la Retraite Sportive Hostasienne

Réunion commission communale et comité consultatif "Voirie Sécurité"

Conseil d'école une synthèse des points évoqués a été faite en séance par l'adjointe à la vie scolaire.

Rencontre des communes concernées par le regroupement de l'ARCHE (club de foot) avec le bureau de l'association.

Réunions commission "Bâtiment" pour faire l'état des lieux des différents bâtiments communaux.

Réunion commission " Environnement, espaces naturels" pour reprendre le bilan d'exploitation 2022 suivie de la Vente de bois entre habitants.

Vente de bois : 14 lots - 76 stères - 6 acheteurs pour la somme de 905€ HT





Réunion commission communale "Voirie Sécurité" en présence du Cabinet SETIB.

Pour faire suite à l'étude de faisabilité des rues Général de Gaulle, Aérodrome et Champs Jolis présentée en séance du 28/03/2022 et à la maîtrise d'œuvre actée lors de la séance du 26/09/2022, une réunion de travail s'est tenue avec le cabinet SETIB.

Différentes remarques de riverains ont été portées à connaissance des membres de la commission et partagées avec le cabinet pour envisager des adaptations mineures. Le projet légèrement modifié sera présenté lors d'une prochaine séance puis une communication sera réalisée auprès de tous les riverains.

Lecture de la lettre de M. Serge MOUREAU est faite en séance.

Commission intercommunale :

✓Tourisme : Les conventions de la saison hivernale ont été reconduites.

Le Château de Joux a attiré 2 950 visiteurs lors des journées du patrimoine.

Les chemins de randonnées ont été évoqués (utilisation de QRcodes). L'offre des sentiers VTT est à revoir.

La gestion des taxes de séjour est opaque en ce qui concerne les locations Airbnb.

✓ Solidarités communautaires : Pour le volet de la prévention de la délinquance, le soutien financier de l'Etat dépend de la cartographie des zones prioritaires qui tarde à être définie.

Les différentes actions coûtent 436 485 € et 26 258 € restent à charge de la CCGP.

✓Sectorisation des collèges : Après la consultation des élus, les différents conseils d'administration des collèges ont été également consultés.

Aucune commune de la CCGP n'irait sur le collège de Frasné à la rentrée 2023-2024.

Cette décision devrait être confirmée par un vote du conseil Départemental d'ici le 31/12/2022.

✓DMO (direction des moyens opérationnels) : Le plan neige a été présenté.

✓Dans le cadre de l'exploitation des chablis dans la forêt communale de Houtaud il y a lieu de passer un marché avec la société PETIT Damien pour les travaux suivants :

- Travaux d'exploitation de chablis (abattage, façonnage, débardage, cubage avec classement comtois/chablis) pour un volume prévisionnel de 200 m³ à 21,60€ le m³, soit un montant prévisionnel de 4 320.00€ H.T.

✓Dans le cadre de travaux d'exploitation forestière dans la forêt communale de Houtaud, parcelle E, il y a lieu de passer un marché avec la société PETIT Damien pour les travaux suivants :

- Travaux d'exploitation forestière, parcelle E (abattage, façonnage, débardage, cubage avec classement comtois/chablis) pour un volume prévisionnel de 135 m³ à 18,60€ le m³, soit un montant prévisionnel de 2 511.00€ H.T.

La facturation de ces deux marchés sera établie au vu du volume exact des bois objets du marché.

✓Décision de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivants :

- AD n°98 sise « 1 rue de la Grange » d'une contenance de 898 m².

✓Dans le cadre de travaux de « relamping » de l'école de Houtaud, il y a lieu de passer un marché avec la société SONEPAR. Le montant du marché s'élève à 9 779.71€ TTC

Questions Diverses

✓Lecture de la lettre de Mme Corinne NOURDIN adressée au Conseil en réponse au point « Loyer local médical » de la séance précédente.

✓Jurassic Vélo Tour demande au CPIE de réaliser des panneaux dont un au Pont des Artilleurs – Besoin de personnes ressources pour évoquer l'historique du Champ de Tir et du pont.

✓Lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'APEEH.



✓ Une question est posée au sujet du remblaiement qui est en cours sur une parcelle située le long de la RD6. Tous les services concernés ont été informés au préalable de ce remblaiement.

✓ Priorités à droite : certaines rues bénéficient de priorités à droite (Chemin des Roseaux, rue du Petit Sentier) que beaucoup ne respectent pas. Il est demandé de poser des panneaux d'information à ces carrefours.

✓ Remarque sécurité évoquée lors de la commission du 15/10 : La sortie du lotissement De Giorgi n'est pas encore équipée d'un stop pourtant nécessaire.

INFO COMMUNALE

Cérémonie du 11 Novembre



Les Anciens Combattants Dommartin/Houtaud et Chaffois vous informent du programme des cérémonies commémoratives :

- ✓ 09h00 Office religieux à l'Eglise St Bénigne
- ✓ 10h30 Dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Houtaud
- ✓ 11h30 Cérémonie officielle des trois communes à Chaffois avec un dépôt de gerbe, suivi de l'apéritif offert par la Municipalité.

La population est conviée à participer à cette cérémonie.

Faire appel au 17

De manière épisodique, on nous signale en Mairie (après les faits) des **rassemblements de voitures** sur le parking LECLERC quand le magasin est fermé - vendredi soir, samedi soir ou dimanche -

Ces rassemblements génèrent des nuisances sonores et environnementales, de l'insécurité routière et des dégâts sur les espaces publics.

Nous remontons ces informations systématiquement en Gendarmerie, mais nous avons besoin que vous sollicitiez le **17 au moment des faits** pour que ces groupes soient identifiés et verbalisés.

Nous vous remercions de votre collaboration pour qu'ensemble nous puissions traiter ces incivilités.

Transports scolaires



Pour donner suite aux retards signalés auprès du Conseil, contact a été pris auprès des services de la Région.

Un rappel s'impose :

Trois arrêts desservent le village

Horaires de passage de la **1^{ière} navette** réservée aux Augustins et Lycées :

- Primeurs 07h15
- Boulangerie 07h17
- Ecole 07h19



Les collégiens qui se rendent au collège GRENIER doivent prendre la **2^{ième} navette** de 07h38 à l'école.



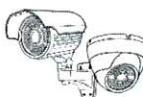
Les élèves doivent être présents **5 minutes avant** l'horaire de prise en charge.

Pneus hiver OBLIGATOIRES du 01/11 au 31/03

La loi montagne rend obligatoire l'équipement des voitures, camionnettes, bus et poids lourds en pneus hiver, ou la détention d'un dispositif amovible (chaines à neige, chaussettes...).

Ce décret a pour objectif d'améliorer la sécurité routière et les conditions de circulation en période hivernale.

Bonne route à tous, soyez prudents !



Un système de vidéosurveillance pour la sécurité de votre maison **oui !** **Mais** dans le respect de la vie privée.

La loi protège le public amené à entrer dans le champ de votre caméra : passants, visiteurs, voisins, professionnels.

Une caméra de vidéosurveillance installée dans un lieu privé ne doit filmer que le lieu en question. Vous ne pouvez pas filmer la voie publique ni la maison des voisins, sous peine de sanctions.



La loi s'appuie sur deux textes majeurs pour fixer cette réglementation de la vidéosurveillance : l'article 9 du code civil sur la protection de la vie privée et l'article 226-1 du code pénal sur l'enregistrement de l'image d'une personne à son insu dans un lieu privé.



Si votre système de vidéosurveillance enregistre les images, est capable de les traiter ou d'identifier une personne, vous devez obligatoirement effectuer une déclaration d'installation à la Cnil.



PAROLES AUX ASSOCIATIONS

Le Comité de Foire et d'Animations de Houtaud



Le CFAH organise une bourse aux skis et articles de sports qui se tiendra le :

Dimanche 20 Novembre 2022
à la salle des fêtes de Houtaud

Dépôt : Samedi 19/11/2022 de 14h00 à 18h00

Vente : Dimanche 20/11/2022
de 9h à 12h et de 14h00 à 16h30

Paiement, reprise des invendus :
Lundi 21/11/2022 entre 17h30 et 19h00

Association des Parents des Elèves de l'Ecole de Houtaud

Le retrait des sapins de Noël se fera le
Vendredi 02/12/2022 de 15h30 à 19h00
au chalet de Noël situé devant l'école.



Une vente de produits locaux y sera organisée.
... Venez nombreux ...



PanneauPocket

Suivez l'actualité et les alertes de Houtaud avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr

Disponible gratuitement sur    



Etes-vous le meilleur d'entre tous ?

Animation gratuite : **Tournoi SKYJO**
Ouverte à tous

1^{ère} étape se qualifier le **Dimanche 13 Novembre** entre 14h00 et 16h00 à la salle des fêtes de HOUTAUD.



Dernières inscriptions auprès de l'organisateur au ☎ 03.81.38.90.06

Une initiation sera proposée avant le début du tournoi. D'autres jeux seront proposés hors tournoi.

Un goûter sera offert par la commune à l'issue des jeux.



2^{ème} étape - La finale entre les 7 communes participantes devrait se jouer le 27/11. Le qualifié du 13/11 représentera la Commune et tentera de remporter la finale.




Pour économiser l'énergie, on agit, on réduit.

  
je baisse j'éteins je décale

Je règle mon chauffe-eau à 55 degrés et je reste moins longtemps sous la douche.

Chaque geste compte
chaquegestecompte.gouv.fr

